

PLAN LOCAL D'URBANISME

Plan n° 3.1 : Plan de zonage
Extension de la commune

Approuvé le : 2 juillet 2013

Version : Mai 2013

Echelle : 1/10000ème

Réalisé par : AGD

N° Mairie : UPSE 05404

G2C Environnement
28 chemin de Fontgym
31200 TOULOUSE
Tel : 05 61 73 70 50 / Fax : 05 61 73 70 59
e-mail : contact@agc2c.com

aléreo
Agence d'urbanisme et d'aménagement

G2C territoires

LEGENDE

- UA Zone de centre ancien
- UAa Zone de centre ancien en assainissement autonome
- UB Zone d'extension urbaine première
- UBa Zone d'extension urbaine en assainissement autonome
- UBna Zone d'extension urbaine seconde en assainissement autonome avec un règlement spécifique Natura 2000
- UJ Zone à vocation de jardins
- UX Zone à vocation d'activité
- UXa Zone à vocation d'activité en assainissement autonome
- UL Zone à vocation d'activités sportives et de loisirs
- US Zone liée au domaine médicale et de santé
- 1AU Zone destinée à être ouverte à l'urbanisation à dominante d'habitat sous forme d'opération d'ensemble
- 1AUa Zone destinée à être ouverte à l'urbanisation à dominante d'habitat sous forme d'opération d'ensemble en assainissement autonome
- 1AU1/1/2 Zone destinée à être ouverte à l'urbanisation à dominante d'habitat suivant un phasage
- 1AUxa Zone destinée à être ouverte à l'urbanisation à dominante d'activité
- 2AU Zone destinée à être ouverte à l'urbanisation à dominante d'habitat fermée dans un premier temps
- A Zone à forte valeur agronomique
- At Zone agricole à vocation touristique
- Ap Zone agricole de protection stricte
- Ah Zone à dominante agricole à vocation d'habitat (extension limitée, annexes sous conditions)
- N Zone à dominante naturelle
- Nt Zone à dominante naturelle à vocation d'aménagements légers de sports et de loisirs

- Espace Boisé Classé
- Site archéologique
- Emplacement réservé au bénéfice de la commune :
ER1 : Extension du terrain de sport et équipement de loisirs (2,87ha)
ER2 : Création de commerces (5531m²)
ER3 : Elargissement du chemin des Mariages (5199m²)
ER4 : Création d'un parking et extension du jardin de la maison de retraite (4190m²)
ER5 : Création d'une voirie mixte (330m²)
- Espace protégé (trame verte et bleue) au titre du L123-1-5 7° du CU
- Zone de 15m inconstructible
- Espace cultivé protégé
- Liaison piétonne protégée
- Zone inondable
- Élément du patrimoine à protéger L.123-1-5 7°